

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2023-207

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2023

Sommaire

42_DDETS_Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

42-2023-11-20-00001 - Arrêté portant modification de l'autorisation du centre d'hébergement et de réinsertion sociale Renaître géré par l'association Renaître (2 pages)

Page 3

42-2023-11-17-00001 - Modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré **??** sous le n° SAP 808179378 **??** SOUTENU CHEZ SOI (1 page)

Page 6

42_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire /

42-2023-11-16-00007 - Arrt 438-DDPP-2023 relatif au classement office tourisme Loire Forez (2 pages)

Page 8

42_Préf_Préfecture de la Loire / Publicateur Raa

42-2023-11-15-00001 - Arrêté n° SGCD 2023-006 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du secrétariat général commun départemental de la Loire (5 pages)

Page 11

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-11-20-00001

Arrêté portant modification de l'autorisation du
centre d'hébergement et de réinsertion sociale
Renaître géré par l'association Renaître

Arrêté portant modification de l'autorisation
du centre d'hébergement et de réinsertion sociale Renaître
géré par l'association Renaître

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 312-8, L 313-1 et suivants ; et les articles D 313-7 à D 313-14 ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de Préfet de la Loire ;

Vu l'instruction budgétaire du 29 mars 2023 relative à la campagne budgétaire des CHRS ;

Vu l'arrêté du 5 juin 1973 portant création du CHRS RENAÎTRE, géré par l'association RENAÎTRE, d'une capacité de 24 places ;

Vu les arrêtés des 24 août 1979, 5 juin 1982, 27 décembre 2005, 12 juillet 2006, 24 octobre 2007, 7 juillet 2014, 21 juillet 2015, 25 octobre 2017, 31 août 2018, 7 mai 2019 et 14 avril 2020 portant la capacité totale du CHRS RENAÎTRE, géré par l'association RENAÎTRE à 144 places, dont 8 places valorisées au titre de l'accueil de jour ;

Vu l'arrêté de renouvellement d'autorisation et d'extension de places du 25 octobre 2017 portant la capacité totale du CHRS RENAÎTRE à 150 places ;

Considérant la demande écrite de l'association du 30 septembre 2023 et la délibération du bureau associatif en date du 6 septembre 2023 de transférer l'activité « accueil de jour » (8 places) financée par dotation globale de financement (DGF) au profit d'un financement par subvention ;

Sur proposition de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté autorise la réduction de capacité de 8 places valorisées au titre de l'accueil portant ainsi la capacité totale de 144 places à 136 places ;

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2024, le CHRS Renaître comprend 136 places dont 109 places d'hébergement d'insertion et 27 places d'hébergement d'urgence ;

Article 3 : Le CHRS Renaître est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique gestionnaire :

N° FINESS entité juridique gestionnaire : 42 000 105 9

N° SIRET entité juridique gestionnaire : 788 157 592

Statut entité juridique gestionnaire : *Association Loi 1901 Non Reconnue d'Utilité Publique*

Entité établissement :

N° FINESS établissement : 42 078 435 7

N° SIRET établissement : 788 157 592 00023

catégorie d'établissement : 214 *Centre d'hébergement et de réinsertion sociale*

adresse : 17 rue Ferdinand 42 000 SAINT ETIENNE

capacité totale: 136 places

Code discipline	Code mode de fonctionnement	Code clientèle	Capacité en places
(957) hébergement d'insertion adultes, familles en difficulté	(11) hébergement complet en internat	(899) tous publics en difficulté	30
(957) hébergement d'insertion adultes, familles en difficulté	(18) hébergement de nuit éclaté	(840) personnes sans domicile	13
(957) hébergement d'insertion adultes, familles en difficulté	(18) hébergement de nuit éclaté	(899) tous publics en difficulté	27
(957) hébergement d'insertion adultes, familles en difficulté	(18) hébergement de nuit éclaté	(899) tous publics en difficulté	66

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour la présente autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité ayant délivré l'autorisation, conformément à l'article L 313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité l'ayant délivrée initialement.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans le même délai. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la présente décision au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de département de la Loire.

Article 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire, la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire, le représentant légal de l'association Renaître et le directeur de l'établissement Renaître sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié au représentant légal de l'association Renaître et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire.

Saint-Étienne, le 20 novembre 2023

le préfet,

Alexandre ROCHATTE

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-11-17-00001

Modification d'une déclaration d'un organisme
de services à la personne enregistré
sous le n° SAP 808179378
SOUTENU CHEZ SOI

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

**Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP 808179378
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-11, D. 7231-1 et D.7233-1,

Vu le décret du 28 décembre 2016 relatif aux activités de services à la personne,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 accordant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 17 novembre 2023 par Madame DESVIGNES-CHARREL Patricia,

ARRETE

Article 1 : L'organisme SOUTENU CHEZ SOI est situé à l'adresse suivante : Le Rome, 3, rue Alphonse Merheim 42100 SAINT-ETIENNE depuis le 5 février 2021.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Saint-Etienne, le 17 novembre 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations de la Loire

42-2023-11-16-00007

Arrt 438-DDPP-2023 relatif au classement office
tourisme Loire Forez



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**
Service concurrence, consommation
et répression des fraudes

**Arrêté n° 438-DDPP-2023
portant classement d'un office du tourisme**

Le préfet de la Loire,

VU le Code du tourisme, notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-10-1 et D. 133-20 à D. 133-29,

VU l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

VU la demande de classement en catégorie II présentée par l'Office de Tourisme Loire Forez, par délibération du conseil communautaire Loire Forez Agglomération du 27 juin 2023,

VU l'ensemble des pièces présentées à l'appui de la demande de classement déposée pour instruction le 25 octobre 2023,

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-261 du 21 septembre 2023 portant nomination du directeur départemental par intérim de la direction départementale de la protection des populations de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-262 du 25 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Pierre Cabridenc, directeur départemental par intérim de la protection des populations de la Loire,

CONSIDÉRANT que le dossier est complet et conforme à la réglementation,

SUR PROPOSITION du directeur départemental par intérim de la protection des populations de la Loire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Est classé, pour une durée de 5 ans, en catégorie II, l'office de tourisme Loire Forez, sis 1 place Eugène Beaune à MONTBRISON (42600).

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – En vue d'assurer l'information des tiers, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire.

Article 4 – Monsieur le directeur départemental de la protection des populations et Monsieur le président du conseil communautaire de Loire Forez Agglomération sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Préfecture de la Loire – 2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint-Étienne cedex 1

Saint-Étienne, le 16/11/2023

Pour le préfet, et par délégation,

Le directeur départemental de la protection
des populations par intérim
Pierre CABRIDENC

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-15-00001

Arrêté n° SGCD 2023-006 portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire aux prescripteurs des dépenses et
des recettes du secrétariat général commun
départemental de la Loire

**Arrêté n° SGCD 2023-006
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes
du secrétariat général commun départemental de la Loire**

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, en qualité de préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Sébastien DUMONT, en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-004 du 31 août 2022, portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SAT 2023-278 du 12 octobre 2023, portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes à M. Sébastien DUMONT, directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1er :

Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes listés dans l'annexe 1, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans cette annexe 1, dans la limite des crédits attribués aux services, à l'effet de signer :

- les actes relevant des marchés des publics et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et le cahier des clauses administratives générales
- les demandes d'achat,
- la constatation du service fait
- tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes,

sous réserve des plafonds attribués à chaque agent désigné et des dispositions relevant des articles 2 et 3.

Article 2 :

Sont soumis à signature de la Monsieur le Préfet:

- les ordres de réquisition du comptable public, prévus à l'article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé,
- la décision de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu' un tel avis est préalablement requis,
- la signature des conventions à conclure au nom de l'État, que ce dernier passe avec les collectivités locales,
- la signature des arrêtés ou des conventions attributives de subventions, lorsque le montant de la participation de l'État est égal ou supérieur à 10.000,00 € pour le titre 6
- les marchés publics d'un montant supérieur à 100.000,00 € HT pour les titres 3 et 5

Article 3 :

Sont exclus de la subdélégation de signature prévue à l'article 1 :

- la signature des engagements juridiques autres que ceux mentionnés dans l'article 1
- la réquisition du comptable public
- la décision de ne pas se conformer à l'avis préalable du contrôle budgétaire

Article 4 :

Pour procéder à la signature électronique des marchés publics, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Estelle VARAGNAT, Gestionnaire immobilier et administratrice PLACE
- Mme Muriel GAGNAIRE, Gestionnaire immobilier et administratrice PLACE

Article 5 : L'arrêté n° SGCD 2023-005 du 3 mai 2023, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du secrétariat général commun départemental de la Loire, à M. Sébastien DUMONT, directeur du secrétariat général commun de la Loire est abrogé.

Article 6: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur du SGCD de la Loire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la Loire.

Saint-Etienne, le 15 novembre 2023

Signé : Sébastien DUMONT

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire

NOM	PRENOM	FONCTION	Signature des pièces de marchés et devis dont le montant unitaire HT, est inférieur au seuil ci-dessous :	Valideur Chorus formulaire	Valideur Chorus -DT	Porteur Carte-achat
LISTE DES PROGRAMMES/SERVICES GESTIONNAIRES						
TOUS BOPS						
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TANZILLI	Dominique	Gestionnaire comptable et coordinatrice départementale Chorus	Sans objet	OUI	NON
PROGRAMME 176 - POLICE NATIONALE						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet
PROGRAMME 207 - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERE						
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	Sans objet	Sans objet	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	VOISSET	Sylvie	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
PROGRAMME 354 - ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT						
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	VOISSET	Sylvie	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI
Service Logistique Immobilier	COLOMB	Joëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	OUI
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEFTAH	Pascal	Chef de bureau immobilier	10 000,00 €	OUI	OUI
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	NON
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	NON
Service Logistique Immobilier - Bureau de la logistique	LIZAMA DIAZ	Valentina	Cheffe de bureau logistique	10 000,00 €	OUI	OUI
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MARTINEZ	Frédéric	Logisticien	Sans objet	NON	NON
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	OUI
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	OUI
SIDSIC	GOUDARD	Sabine	Cheffe du SIDSIC	15 000,00 €	NON	OUI
SIDSIC	KUHN	Pierre	Adjoint cheffe service SIDSIC	10 000,00 €	NON	OUI
SIDSIC	FAY	Jean-Noël	Adjoint cheffe service SIDSIC	10 000,00 €	NON	OUI
PROGRAMME 216 - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTERIEUR						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	OUI
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI

Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable		OUI	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable		OUI	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	VOISSET	Sylvie	Gestionnaire comptable		OUI	OUI	
SIDISIC	GOUDARD	Sabine	Cheffe du SIDISIC	15 000,00 €	NON	NON	
SIDISIC	KUHN	Pierre	Adjoint cheffe service SIDISIC	10 000,00 €	NON	NON	
SIDISIC	FAY	Jean-Noël	Adjoint cheffe service SIDISIC	10 000,00 €	NON	NON	
PROGRAMME 148 - FONCTION PUBLIQUE							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 348 - RENOVATION DES CITES ADMINISTRATIVES et AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANT							
Service Logistique Immobilier	COLOMB	Joëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEFTAH	Pascal	Cheffe de bureau immobilier	10 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 349 - TRANSFORMATION PUBLIQUE							
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 368 - CONDUITE ET PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 723 - OPERATIONS IMMOBILIERES ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'ETAT							
Service Logistique Immobilier	COLOMB	Joëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEFTAH	Pascal	Cheffe de bureau immobilier	10 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 206 SECURITE ET QUALITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 215 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	10 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	
PROGRAMME 217 - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ECOLOGIE, du DEVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITE DURABLES							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TIRARD	Florence	Gestionnaire comptable	Sans objet	OUI	Sans objet	

